



DIAGNOSTIC AGRICOLE

DU PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ

JUIN 2024

pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr



Sommaire



1- Les Exploitations agricoles	4
2- Répartition des grandes filières agricoles	8
3- Les surfaces en production agricole.....	9
4- La production agricole Biologique	11
5- Evolution de l'assolement entre 2017 et 2022	13
6- Les chefs d'exploitations.....	15
7- La transmission des exploitations	19
8- L'emploi agricole	21
9- La diversification agricole.....	23

PRÉAMBULE

Dans la cadre de son PLUI, le Pays de Blain communauté a confié à la Chambre d'agriculture la réalisation de la mise à jour du diagnostic agricole fait en 2017.

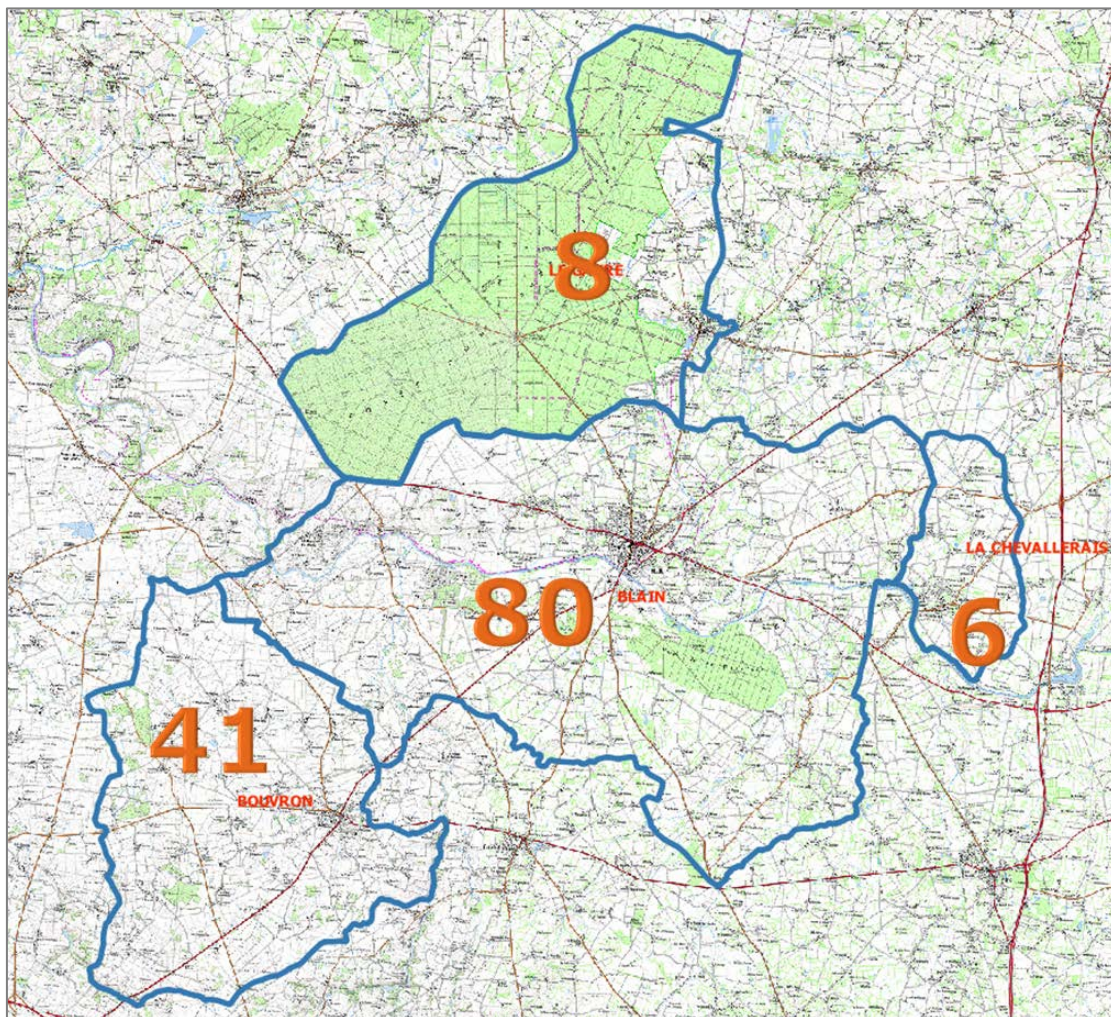
Une première étape a consisté en la réalisation d'un état des lieux des activités agricoles qui a été conduit par le biais de **réunions de groupes d'agriculteurs et d'élus locaux dans chaque commune du PBC**.

Ce diagnostic a pour objectif de présenter un état des lieux le plus exhaustif possible de l'activité agricole du territoire en 2024 : recensement des données socio-économiques, identifications des surfaces agricoles par grandes productions, approches sur les questions de la transmission des exploitations agricoles.

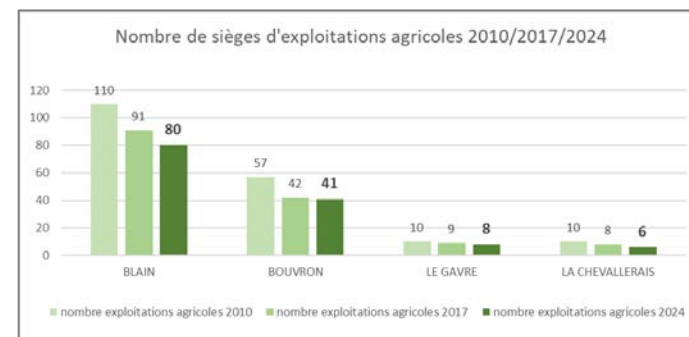
En complément de ces différentes thématiques, des données spatialisées qui concernent l'ensemble des parcellaires des exploitations ainsi que des sièges d'exploitations ont été collectées et valorisées dans un format SIG.

Une seconde étape vise à déterminer, par une **approche spatialisée, les enjeux agricoles** présents au contact des espaces urbanisés (bourgs et principales zones d'activités).

1- LES EXPLOITATIONS AGRICOLES



En 2024, 135 exploitations agricoles sont actives sur le PBC dont 15 exploitations en double activité.

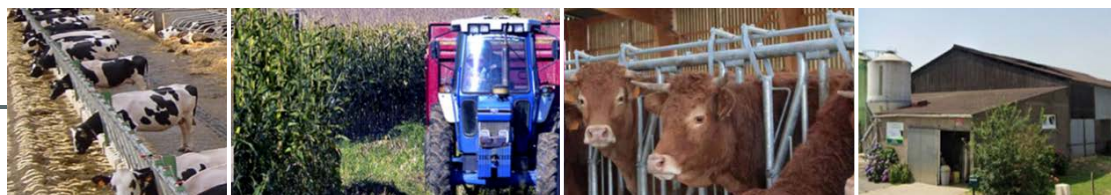


Entre 2010 et 2024, le nombre d'exploitations sur le PBC a diminué de **27 %**.

Sur la même période, le nombre d'exploitations a diminué de **35 % pour la Loire-Atlantique**.

Secteur rural d'élevage ; le PBC enregistre une baisse d'exploitation agricole moins forte que les secteurs périurbains ou viticoles du département

À noter que, particulièrement en élevage laitier, de nombreuses exploitations individuelles ont été reprises par des GAEC, structures sociétaires qui permettent de conserver les capacités de production sur le territoire.



Exploitations agricoles : sièges et parcellaire

Sièges d'exploitation agricole :

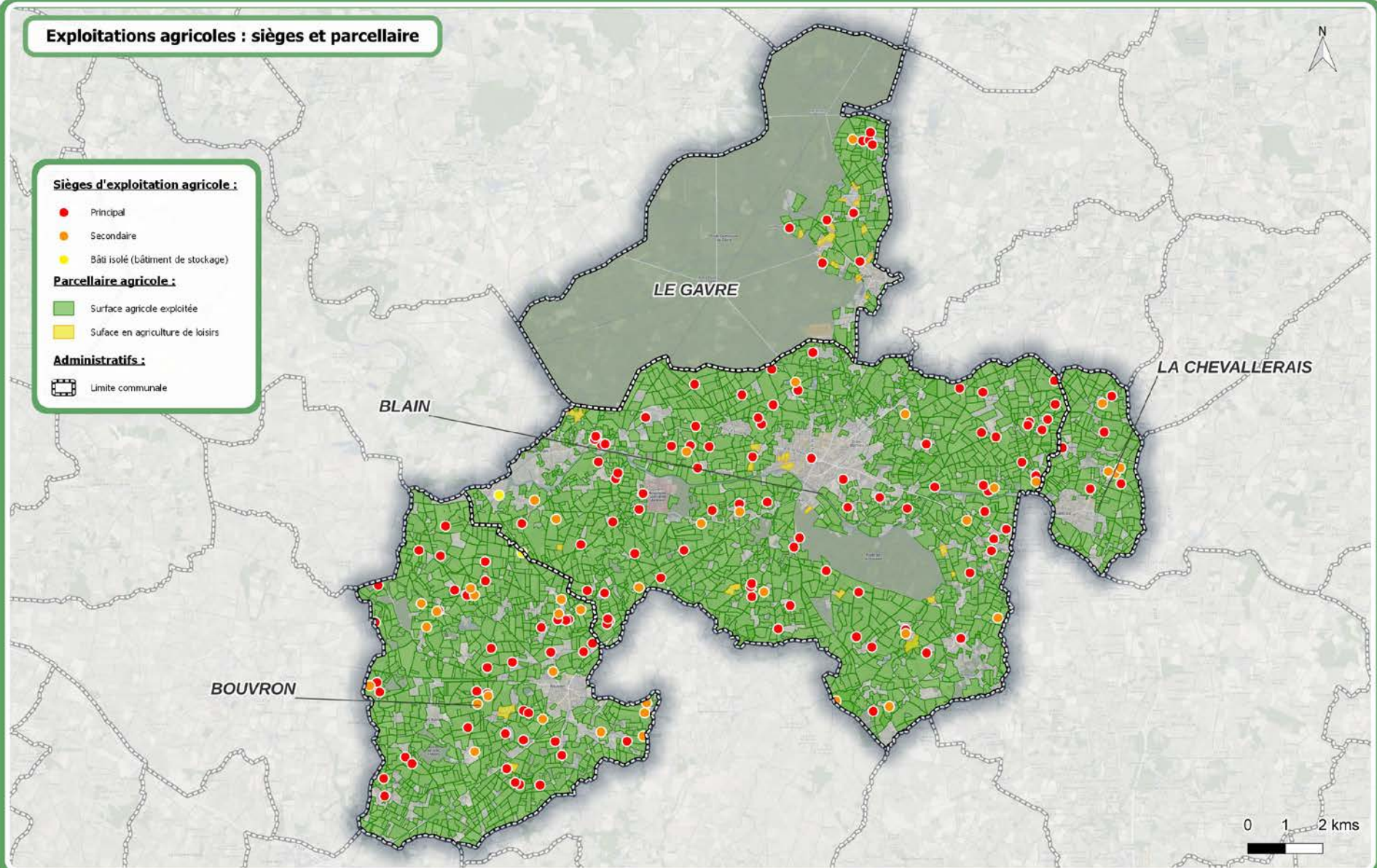
- Principal
- Secondaire
- Bâti isolé (bâtiment de stockage)

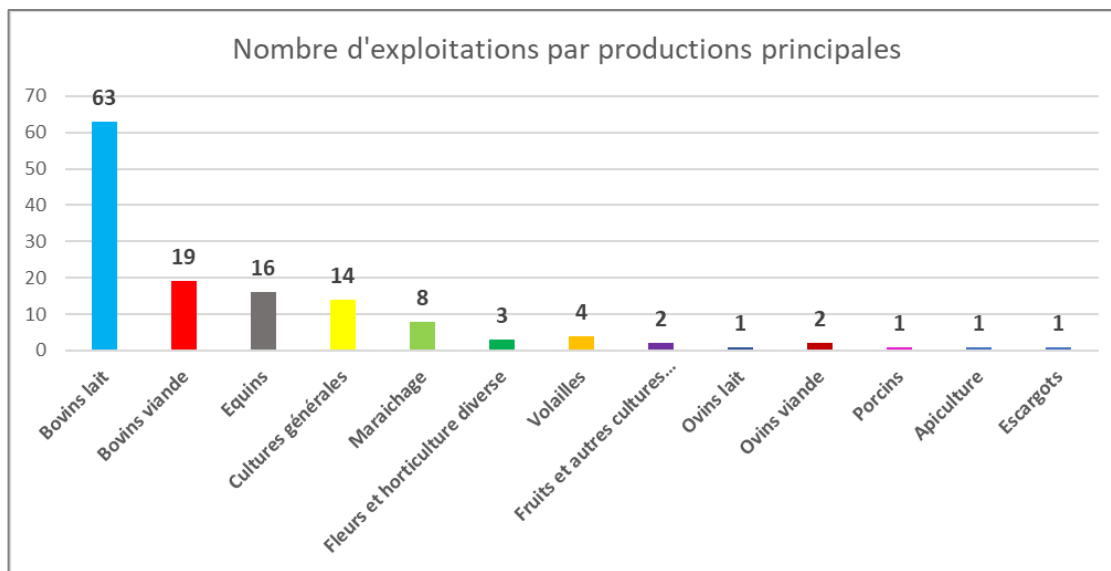
Parcellaire agricole :

- Surface agricole exploitée
- Surface en agriculture de loisirs

Administratifs :

- ▬ Limite communale





En 2024, 80% des exploitations agricoles PBC sont en productions principales d'élevage dont 60% en élevage bovin.

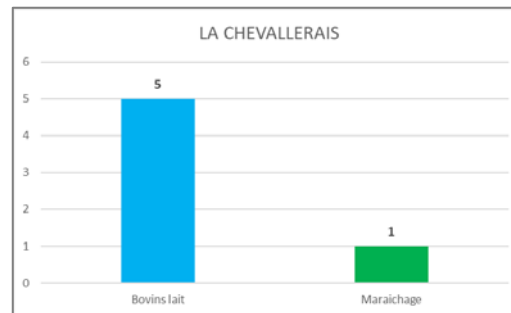
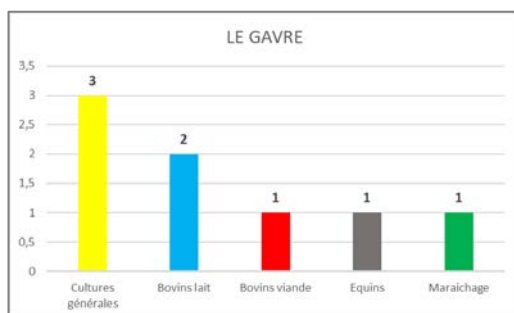
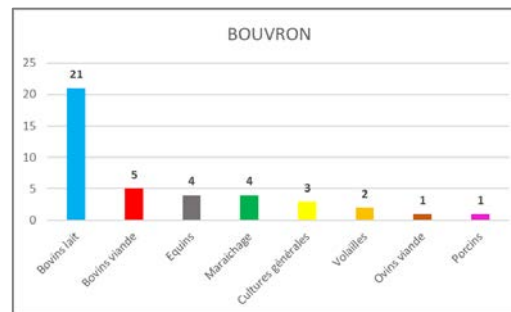
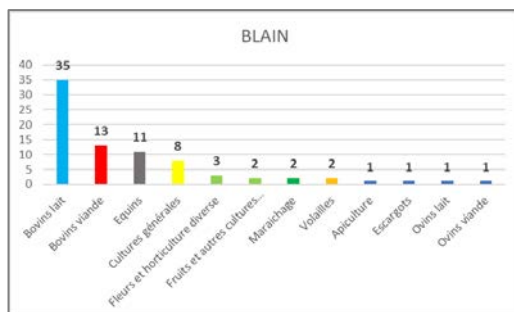
En 2017, 104 exploitations étaient en production bovine (84 lait + 20 viande).

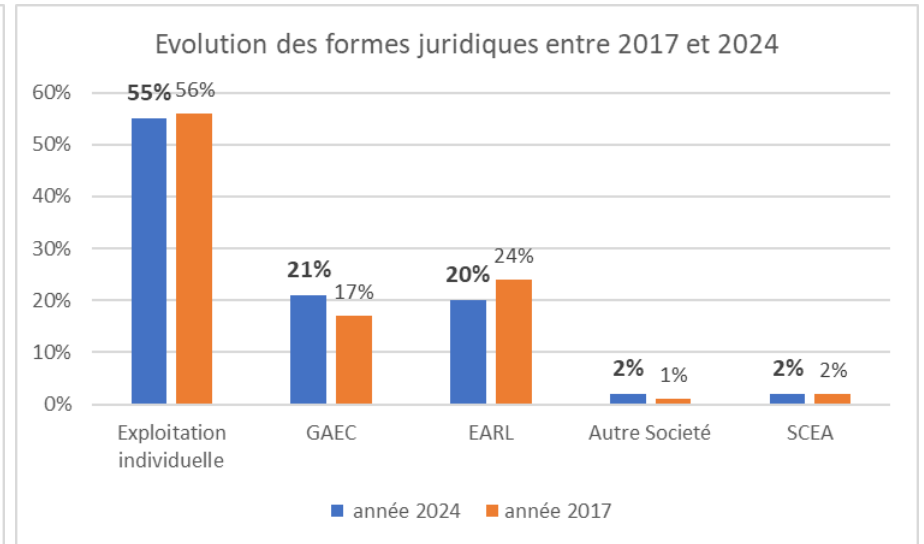
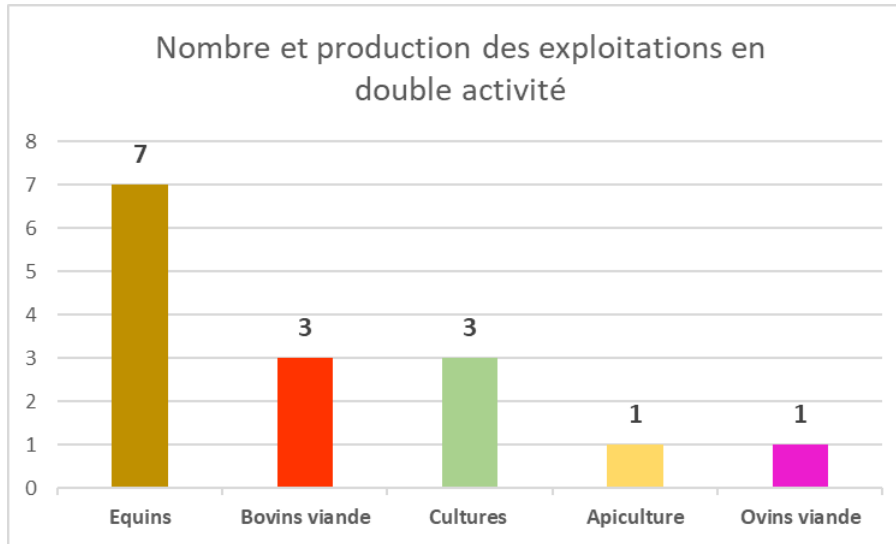
En 2024, **82** exploitations agricoles sont en production bovine, soit une **baisse de 21% en 7 ans.**

- 25% pour la production bovin lait,
- -5% pour la production bovin viande.

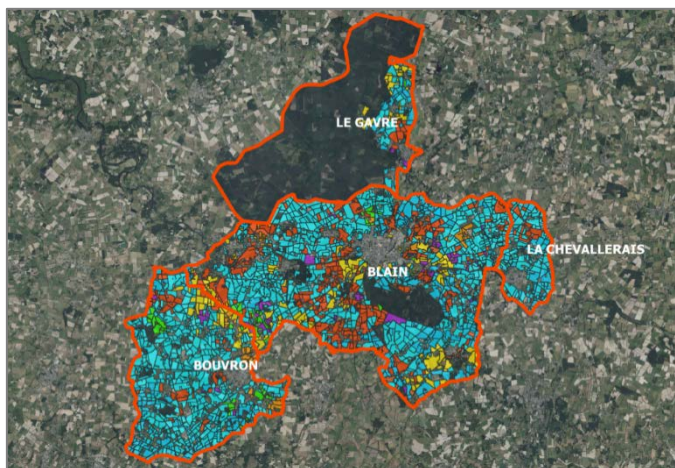
le PBC, territoire rural dont les milieux naturels et le relief sont propices à la prairie et au bocage, demeure un terroir d'élevage bovin.

Malgré une baisse importante, en valeur absolue, du nombre d'exploitations d'élevage, en 2024 cette production représente près de 60% des exploitations agricoles.

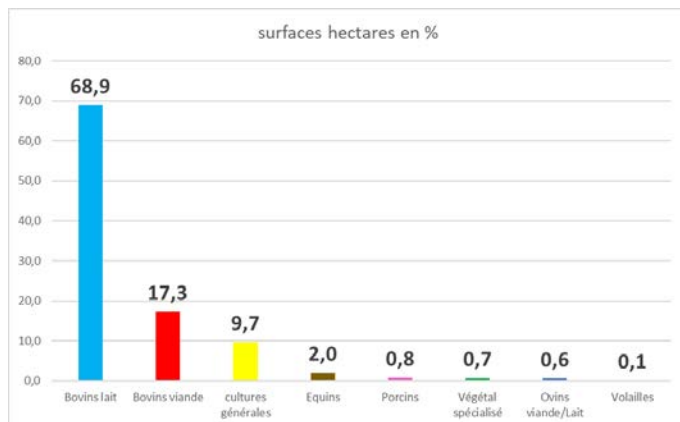
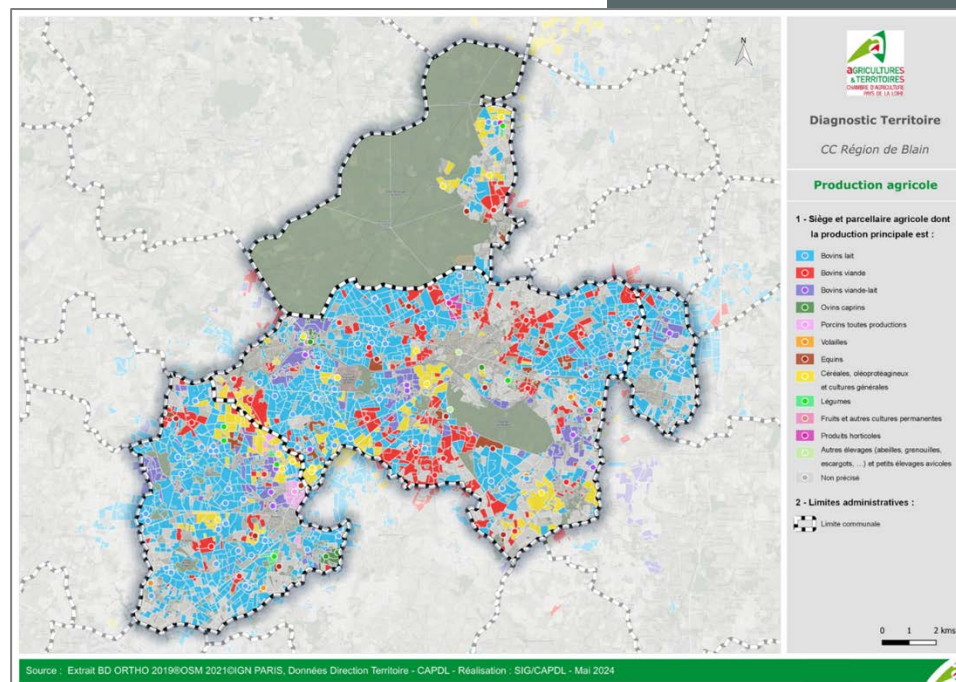




2- RÉPARTITION DES GRANDES FILIÈRES AGRICOLES



Surfaces agricoles valorisées par les exploitations du PBC selon la production principale de l'exploitation



Occupation du parcellaire agricole du PBC, par production principale en %

3- LES SURFACES EN PRODUCTION AGRICOLE

En 2024, 11 400 ha en production agricole : stabilité des surfaces agricoles

En 2017, 11 500 ha avaient été identifiés en production agricole, soit une diminution de 1% en 7 ans :

- Augmentation des surfaces pour le loisir,
- Enquête agricole non exhaustive.

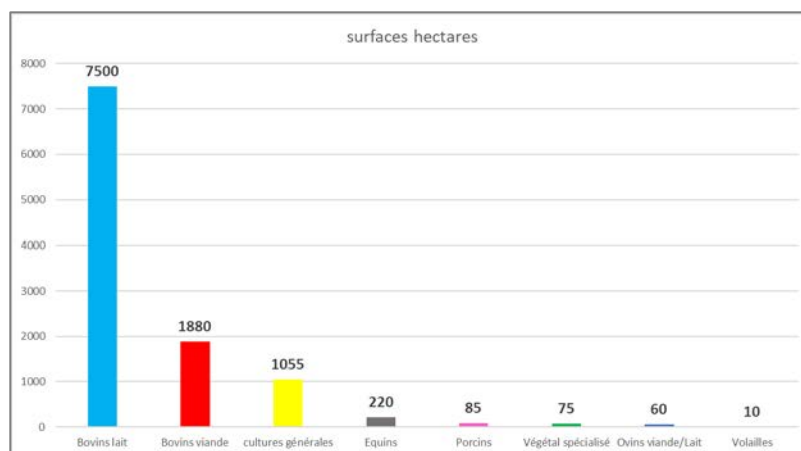
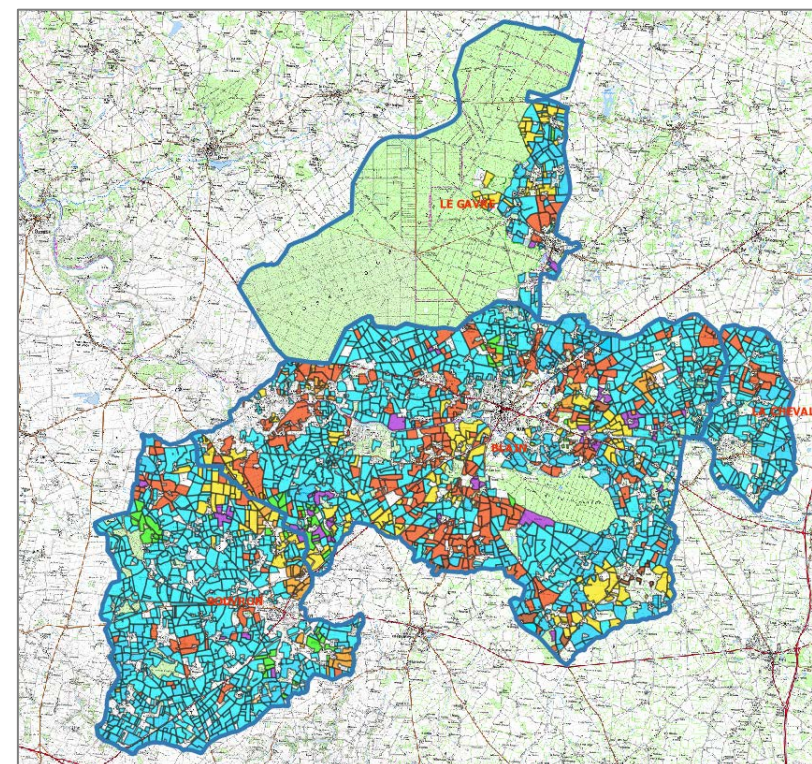
Les exploitations du PBC valorisent :

- **9 720 ha** sur le PBC,
- **1 400 ha** hors du PBC.

Les exploitations dont les sièges sont situés **hors** du PBC valorisent **1 670 ha** sur le PBC

Cette stabilité s'explique par les caractéristiques d'un territoire d'élevage orienté en production laitière.

En effet, le besoin de terres pâturables, dans un contexte entre 2017 et 2024 de fort développement des systèmes biologiques, a entraîné une certaine pression sur le foncier et par conséquent le maintien du volume des surfaces agricoles en production agricole.



Avec **85% des surfaces agricoles** du territoire, **l'élevage bovin** reste la **production dominante** du PBC :

- Les productions animales valorisent **90%** de la surface agricole en production du PBC,
- Les exploitations en polycultures représentent 10% des surfaces,
- Le végétal spécialisé valorise moins de 1% des surfaces,
- L'activité équine professionnelle avec 220 ha, occupe 2% de l'espace agricole en production.

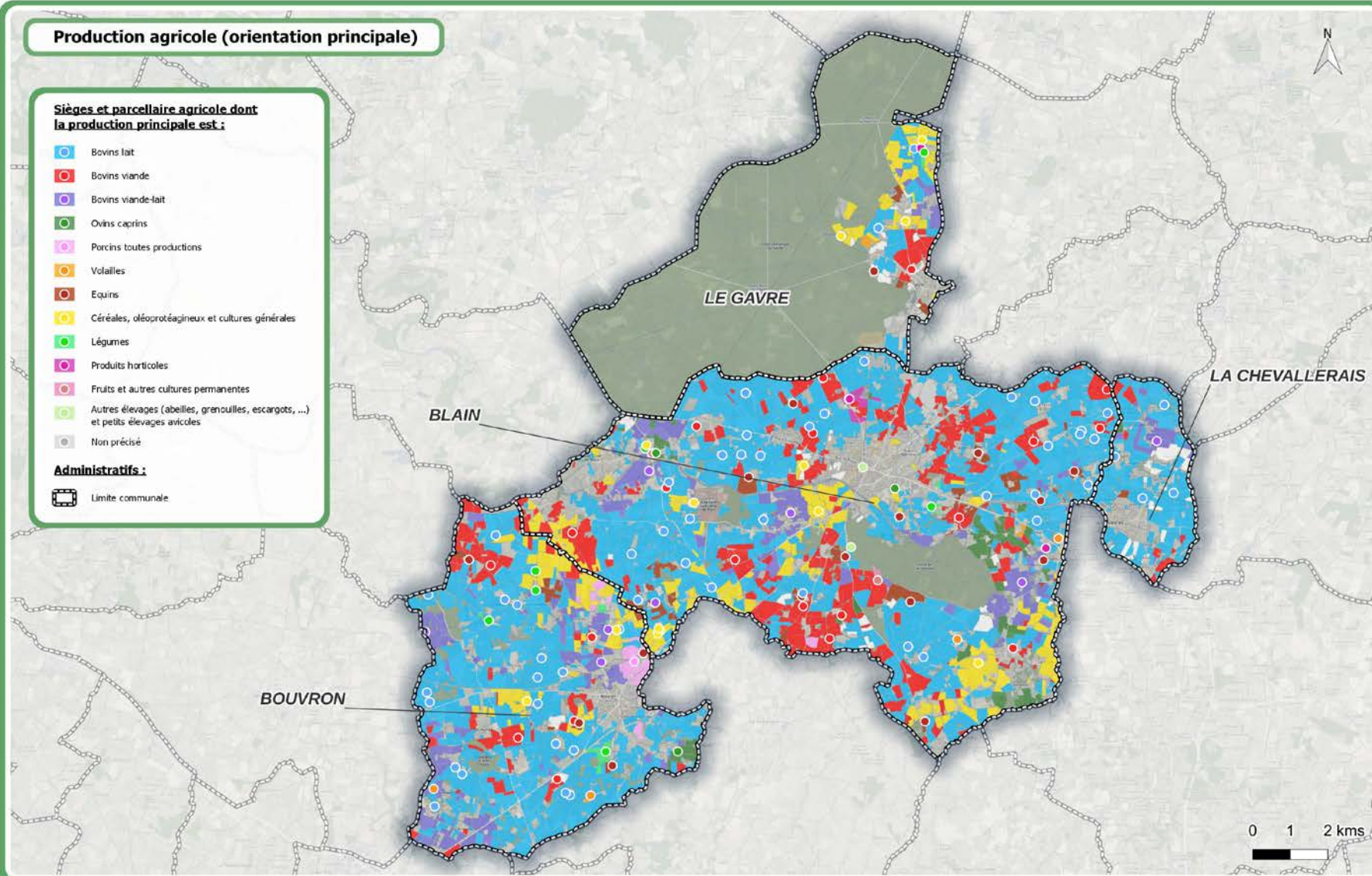
Production agricole (orientation principale)

Sièges et parcellaire agricole dont la production principale est :

-  Bovins lait
-  Bovins viande
-  Bovins viande-lait
-  Ovins caprins
-  Porcins toutes productions
-  Volailles
-  Equins
-  Céréales, oléoprotéagineux et cultures générales
-  Légumes
-  Produits horticoles
-  Fruits et autres cultures permanentes
-  Autres élevages (abeilles, grenouilles, escargots, ...) et petits élevages avicoles
-  Non précisé

Administratifs :

-  Limite communale

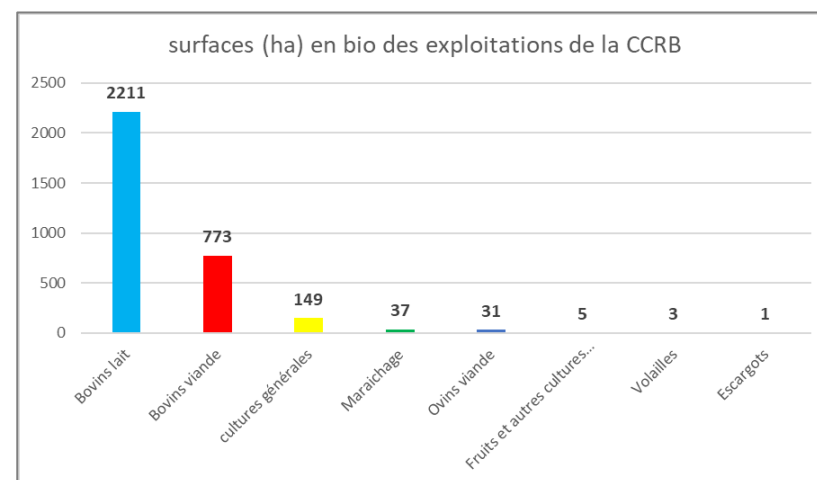
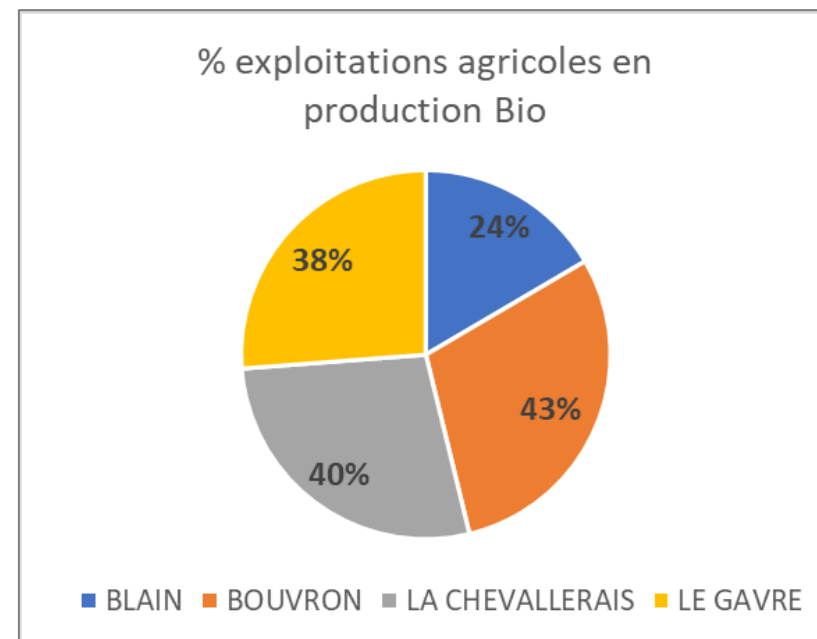
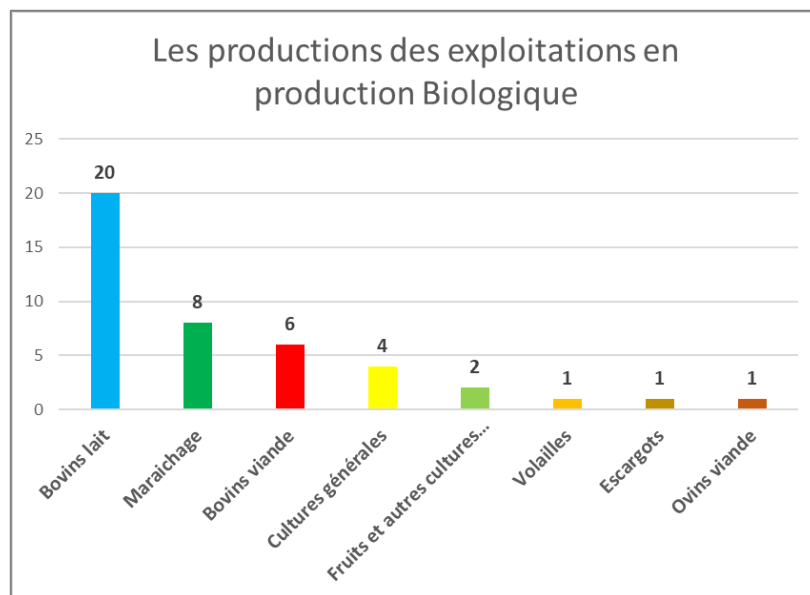


4- LA PRODUCTION AGRICOLE BIOLOGIQUE

En 2017, 24 exploitations agricoles en production biologique.

En 2024, 44 exploitations agricoles en production biologique.

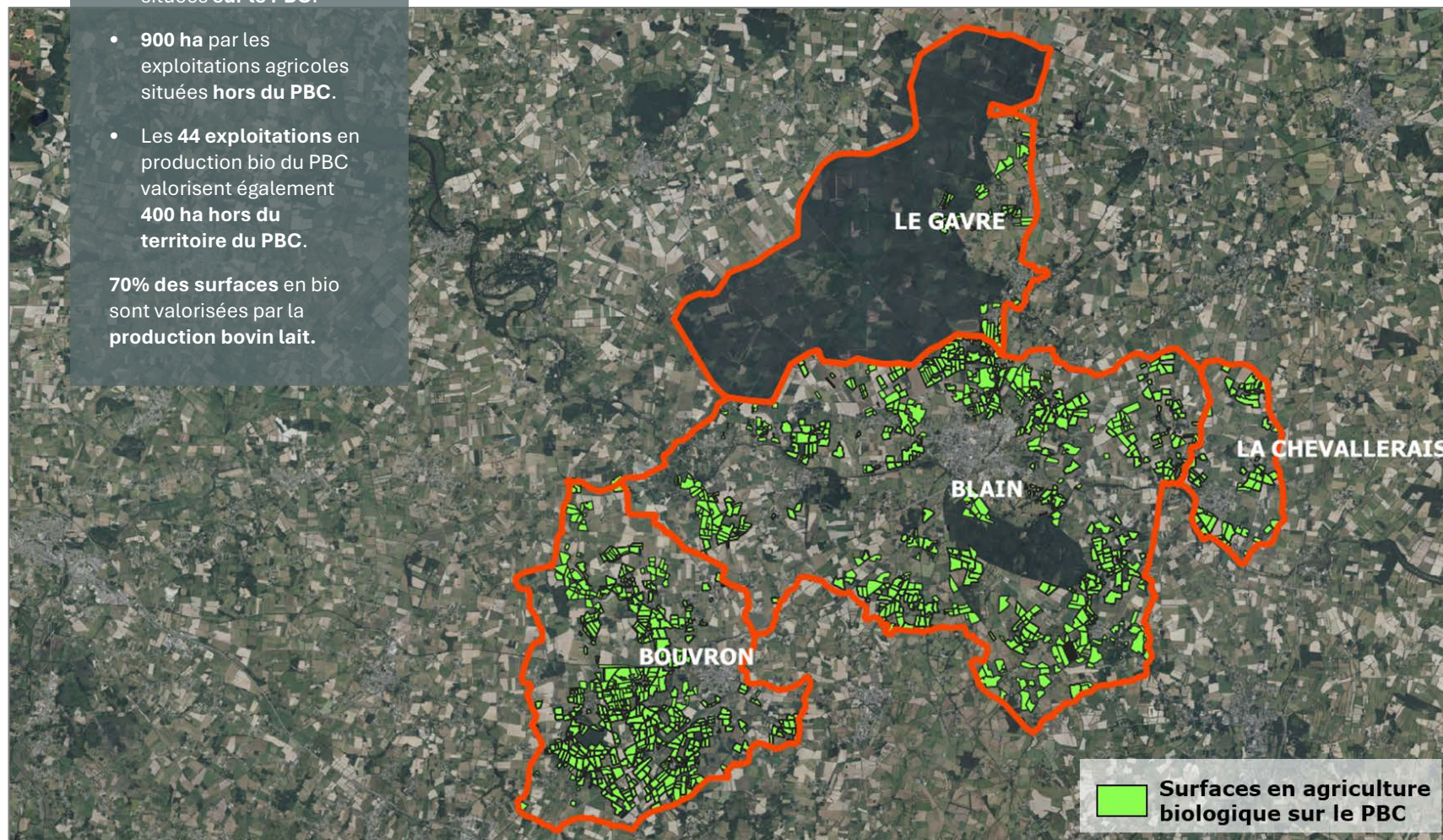
En 7 ans le nombre d'exploitations agricoles en production biologique a augmenté de 80%.



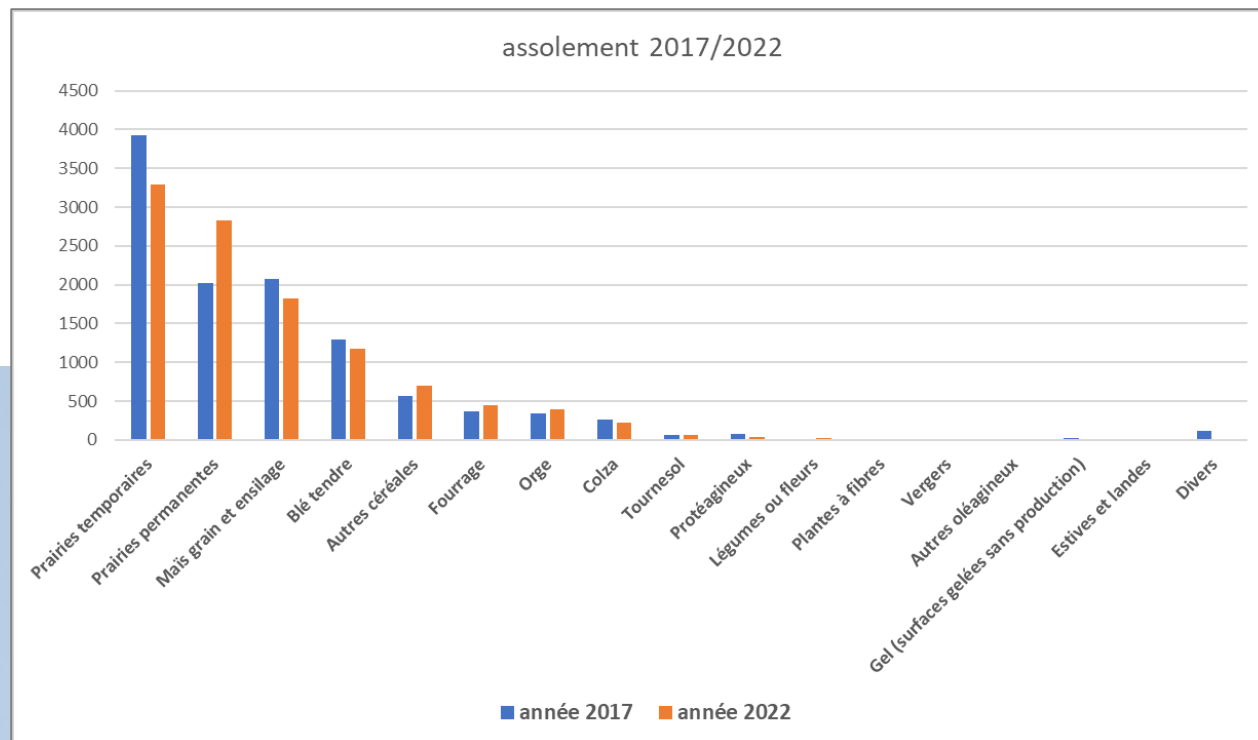
Sur le PBC 3 700 ha (32% de la SAU totale) sont valorisés en bio :

- 2 800 ha par les exploitations agricoles situées **sur le PBC**.
- 900 ha par les exploitations agricoles situées **hors du PBC**.
- Les **44 exploitations** en production bio du PBC valorisent également **400 ha hors du territoire du PBC**.

70% des surfaces en bio sont valorisées par la **production bovin lait**.



5- EVOLUTION DE L'ASSOLEMENT ENTRE 2017 ET 2022



Les prairies

- 2017 : **53%** de l'assolement,
- 2022 : **56%** de l'assolement.

Le Maïs

- 2017 : **19%** de l'assolement,
- 2022 : **17%** de l'assolement.

Grandes cultures (blé, orge, colza, tournesol, oléoprotéagineux)

- 2017 : **27%** de l'assolement,
- 2022 : **28%** de l'assolement.

Accroissement des surfaces en prairies et baisse du maïs

Augmentation des systèmes pâturés extensifs en lien avec l'augmentation des exploitations laitières en production biologique.

Légère augmentation des grandes cultures

Cette tendance qui est très marquée sur d'autres territoires de la Loire-Atlantique (Pays d'Ancenis) ne semble pas significative sur la PBC. Cette évolution qui marquerait un recul de l'élevage, est un indicateur à observer dans les prochaines années.

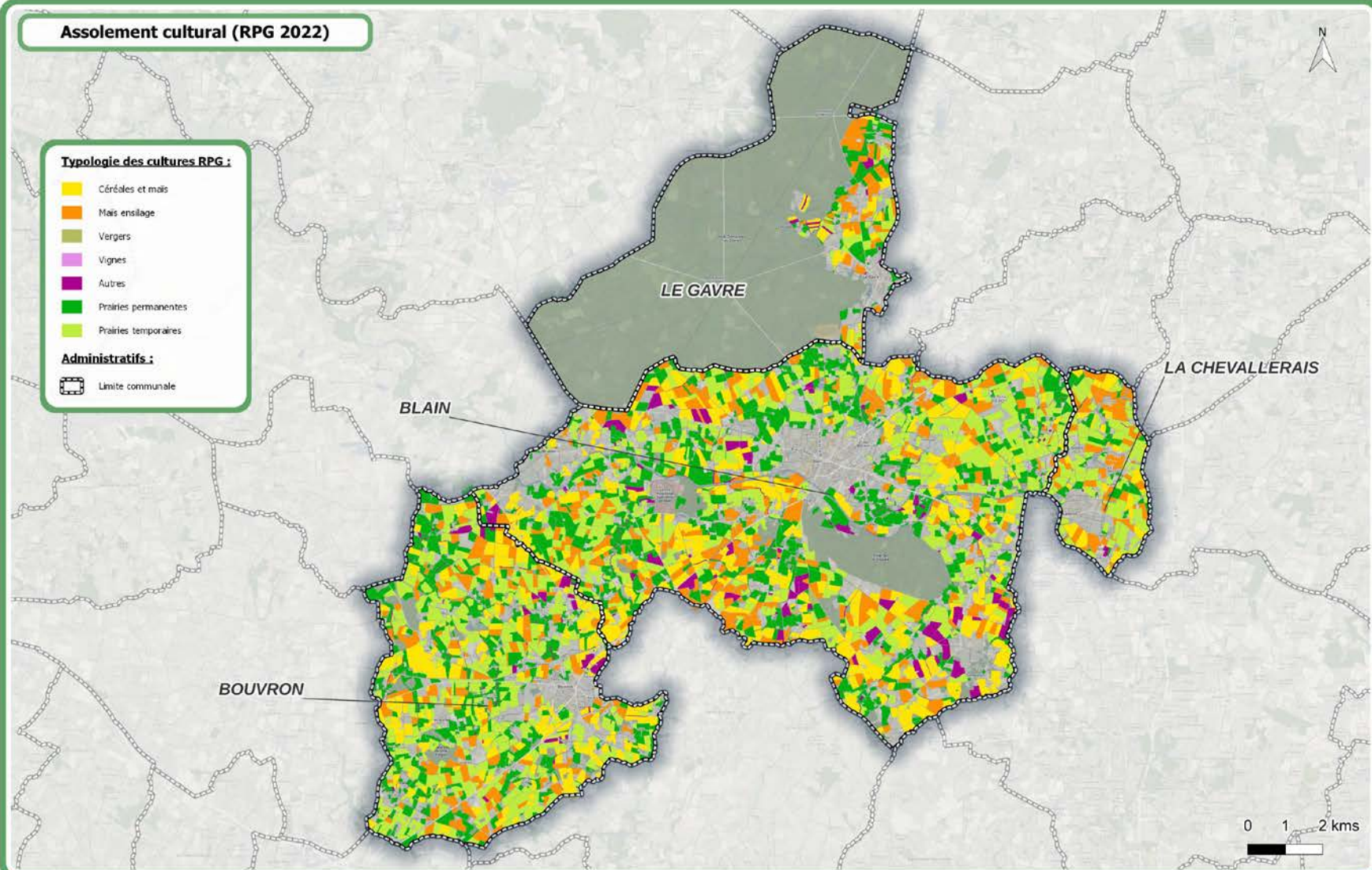
Assolement culturel (RPG 2022)

Typologie des cultures RPG :

- Céréales et maïs
- Maïs ensilage
- Vergers
- Vignes
- Autres
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires

Administratifs :

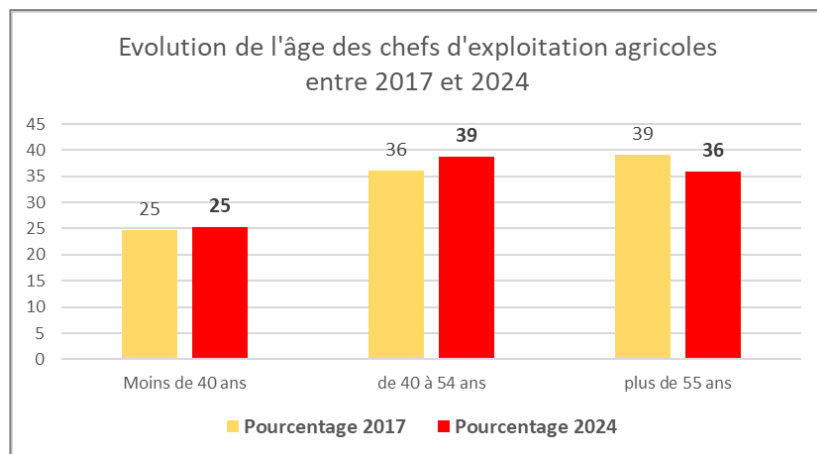
- Limite communale



6- LES CHEFS D'EXPLOITATIONS

En 2024, 178 chefs d'exploitations gèrent les entreprises agricoles du PBC.

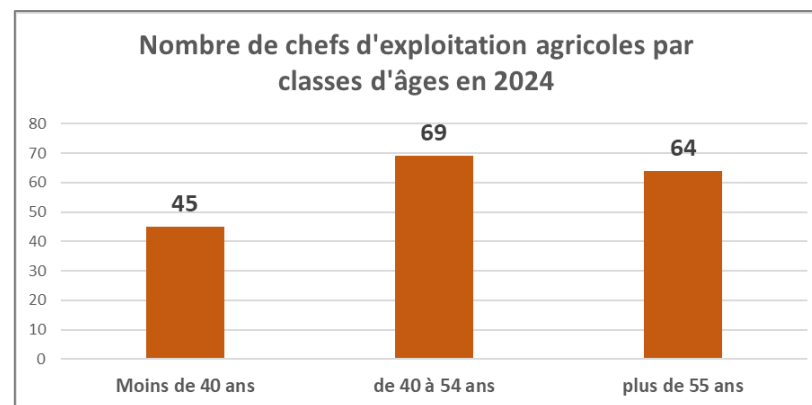
Entre 2017 et 2024, le nombre de chefs d'exploitations a baissé de 13%.

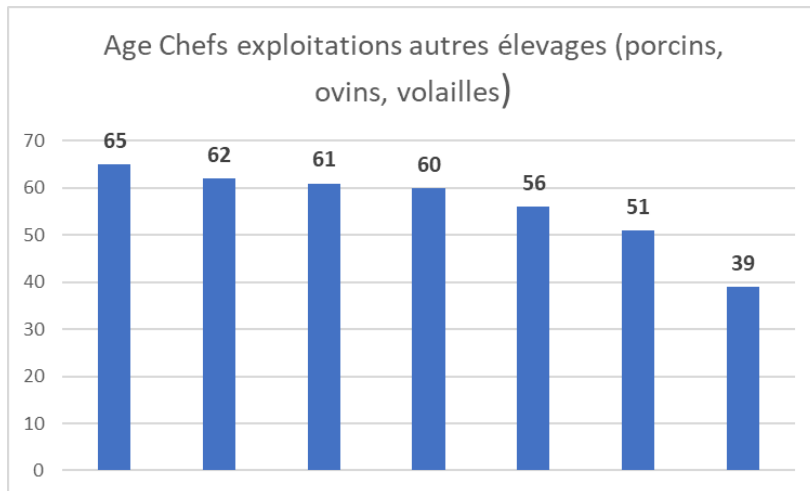


Age moyen en 2024 : 48,5 ans

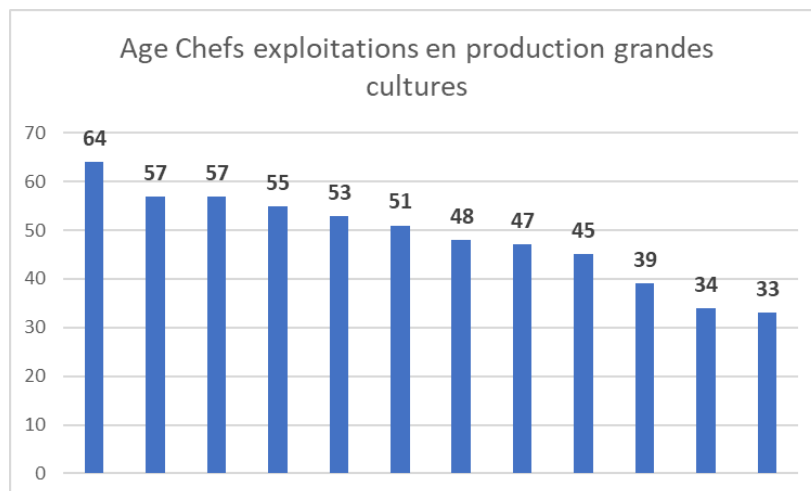
L'âge moyen des chefs d'exploitations du PBC est identique à celui observé chez les chefs d'exploitation de Loire-Atlantique.

2024 : 25 % des chefs d'exploitations ont moins de 40 ans (25% en 2017).

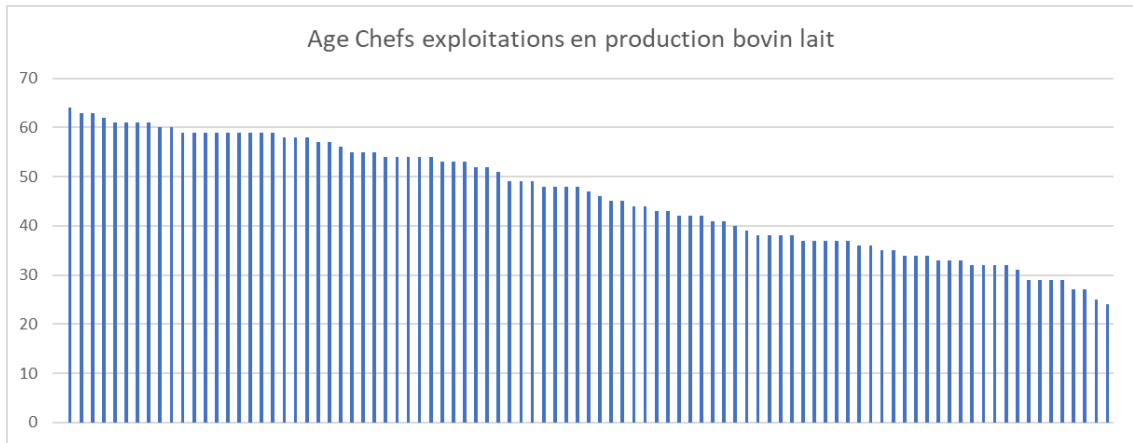




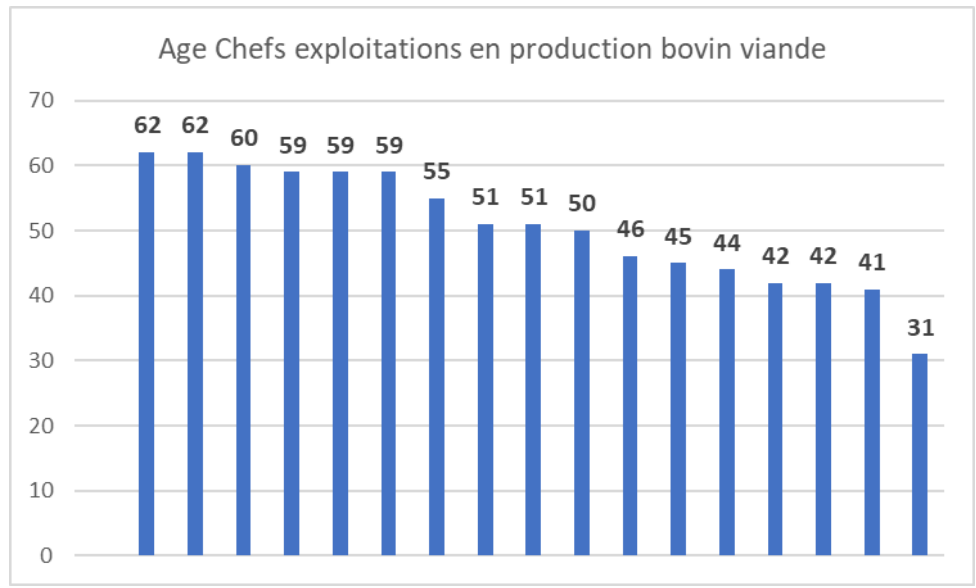
Age moyen production autres élevages : 56 ans



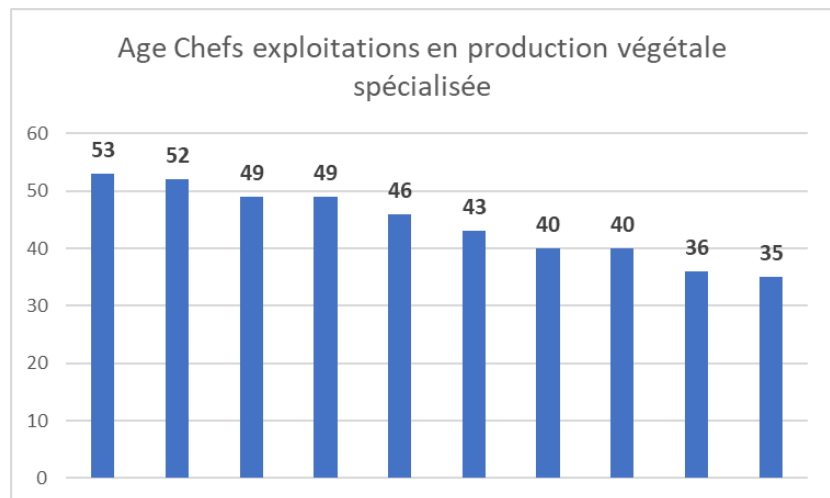
Age moyen production grandes cultures : 48 ans



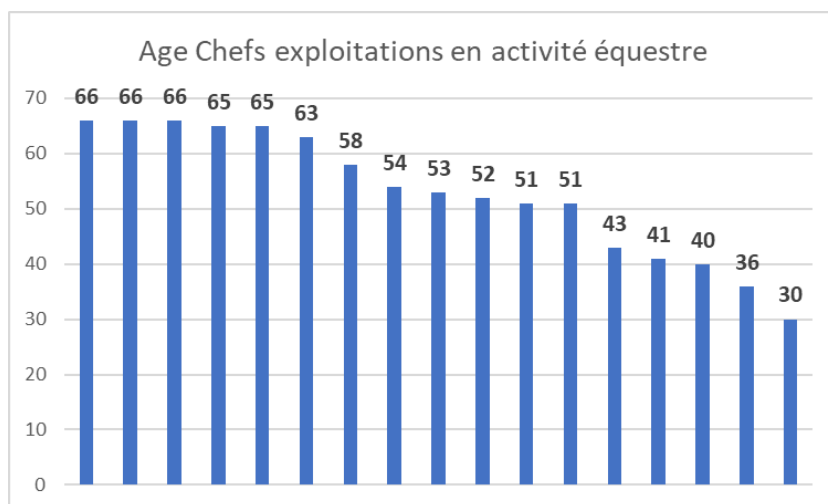
Age moyen production bovin lait :
46 ans



Age moyen production bovin
viande : 50 ans

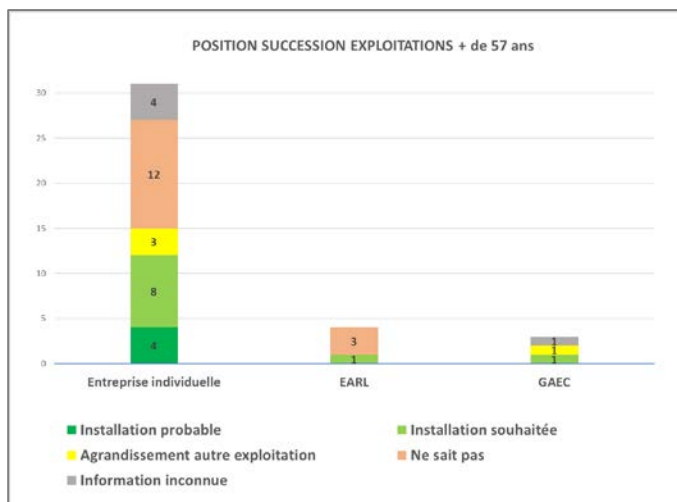


Age moyen production végétale spécialisée : 44 ans



Age moyen production activités équestres : 53 ans

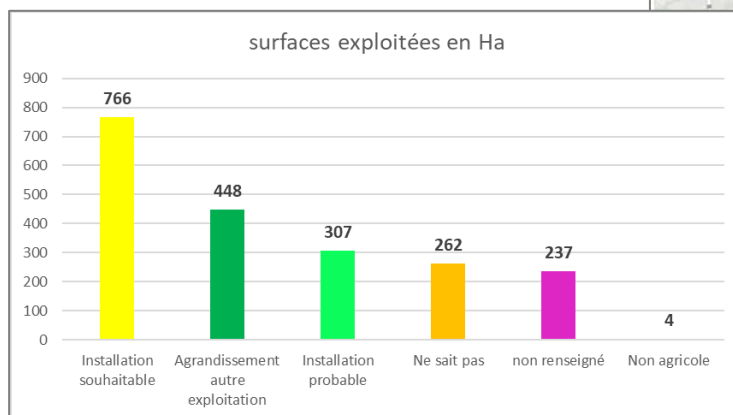
7- LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS



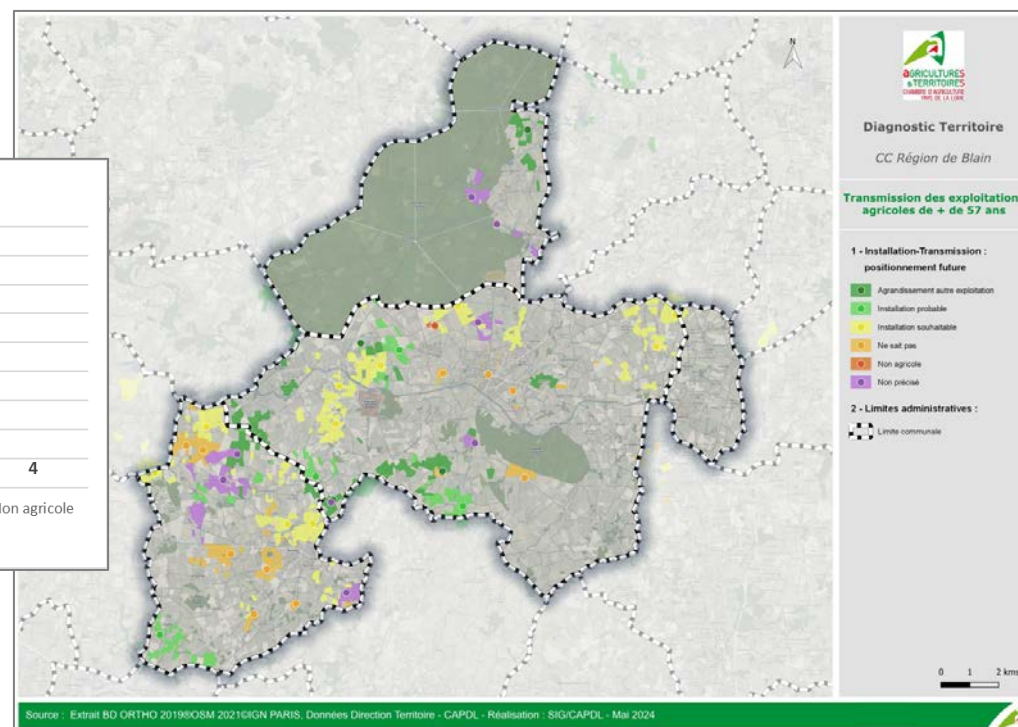
En 2024 : 28 % des exploitations agricoles de la PBC sont gérées par des exploitants de + de 57 ans (tout associé).

Parmi ces 38 exploitations, 37% ont un projet de transmission connu ou souhaité.

39 % des exploitations individuelles n'ont pas de projet de transmission connu.



En 2024 : 19% des surfaces des exploitations agricoles du PBC sont gérés par exploitants de + de 57 ans (tout associé).



Transmission : repérage des cédants agricoles

Les sièges d'exploitation agricole :

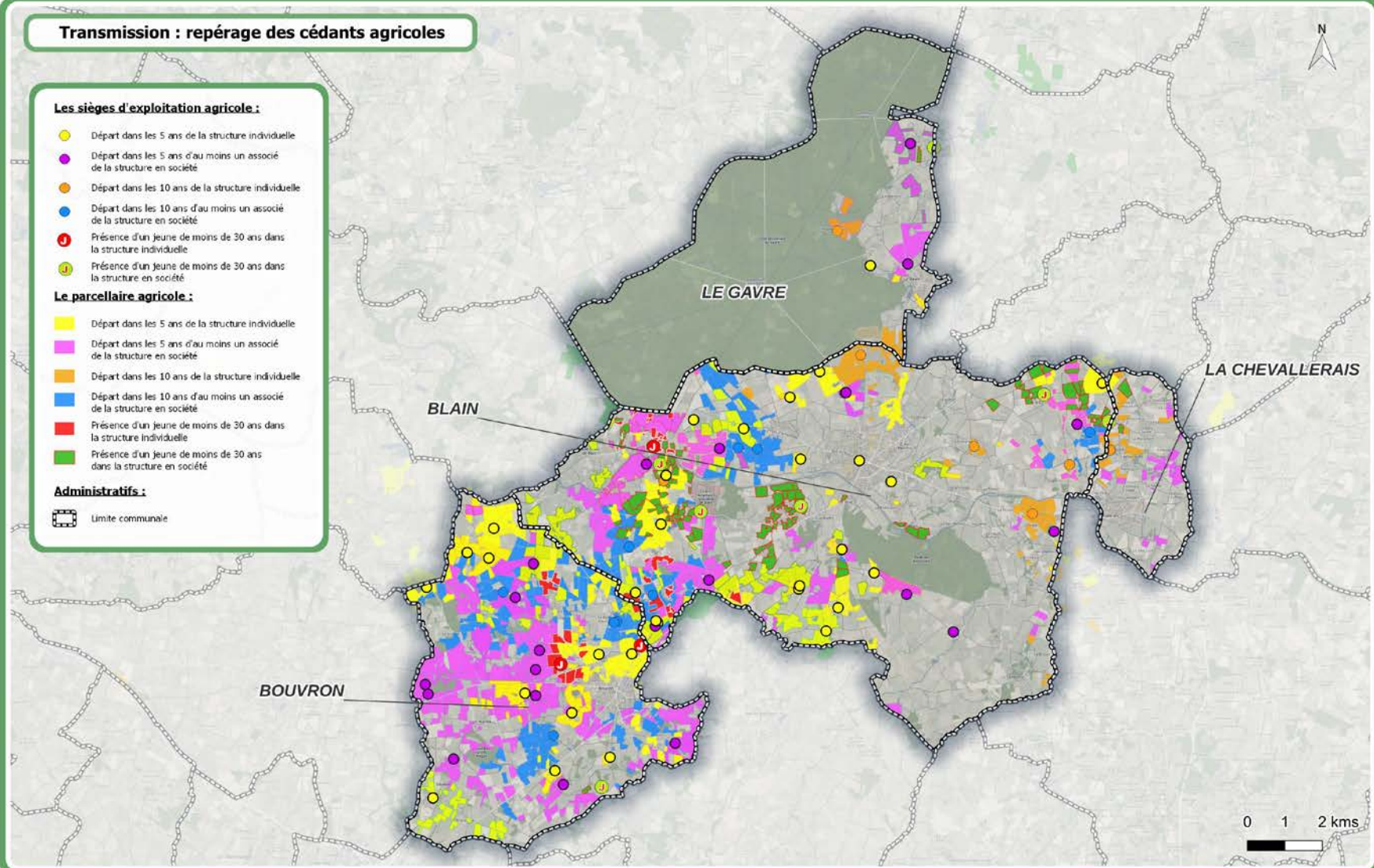
- Départ dans les 5 ans de la structure individuelle
- Départ dans les 5 ans d'au moins un associé de la structure en société
- Départ dans les 10 ans de la structure individuelle
- Départ dans les 10 ans d'au moins un associé de la structure en société
- Présence d'un jeune de moins de 30 ans dans la structure individuelle
- Présence d'un jeune de moins de 30 ans dans la structure en société

Le parcellaire agricole :

- Départ dans les 5 ans de la structure individuelle
- Départ dans les 5 ans d'au moins un associé de la structure en société
- Départ dans les 10 ans de la structure individuelle
- Départ dans les 10 ans d'au moins un associé de la structure en société
- Présence d'un jeune de moins de 30 ans dans la structure individuelle
- Présence d'un jeune de moins de 30 ans dans la structure en société

Administratifs :

- ▭ Limite communale



8- L'EMPLOI AGRICOLE

En 2024, les exploitations agricoles du PBC emploient 196 **Équivalents Temps Plein** (170 ETP chefs exploitations et 26 ETP salariés).

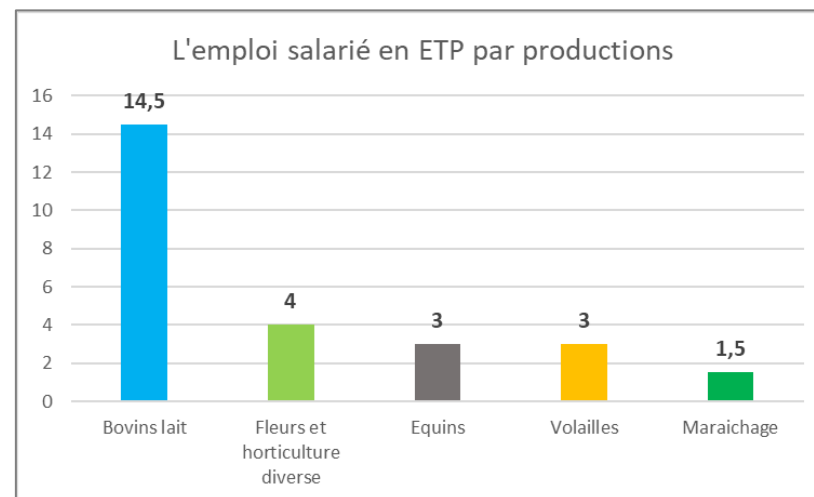
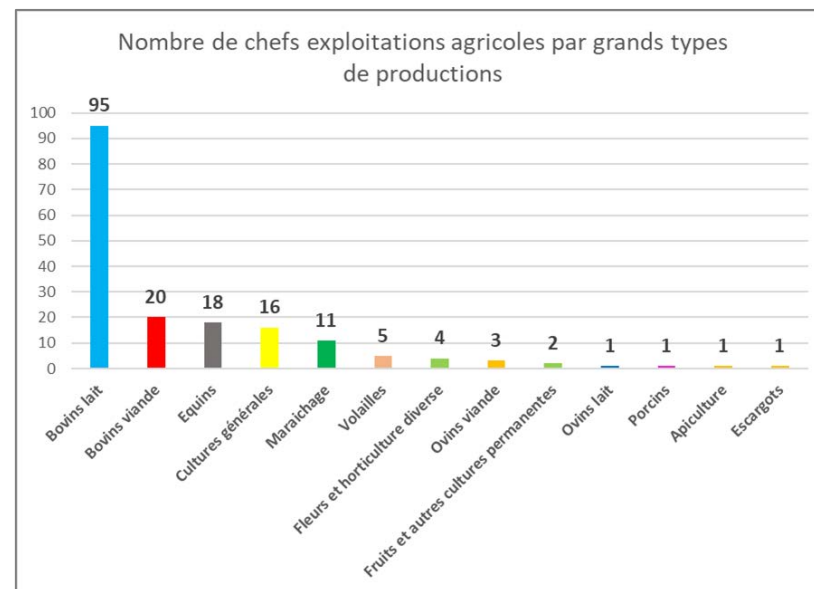
Entre 2017 et 2024, l'emploi agricole en équivalent temps plein a **baissé de 10%**.

L'élevage occupe **85 % des ETP agricoles du territoire** :

- 57% pour la production laitière,
- 55% des ETP salariés agricoles sur la production laitière.

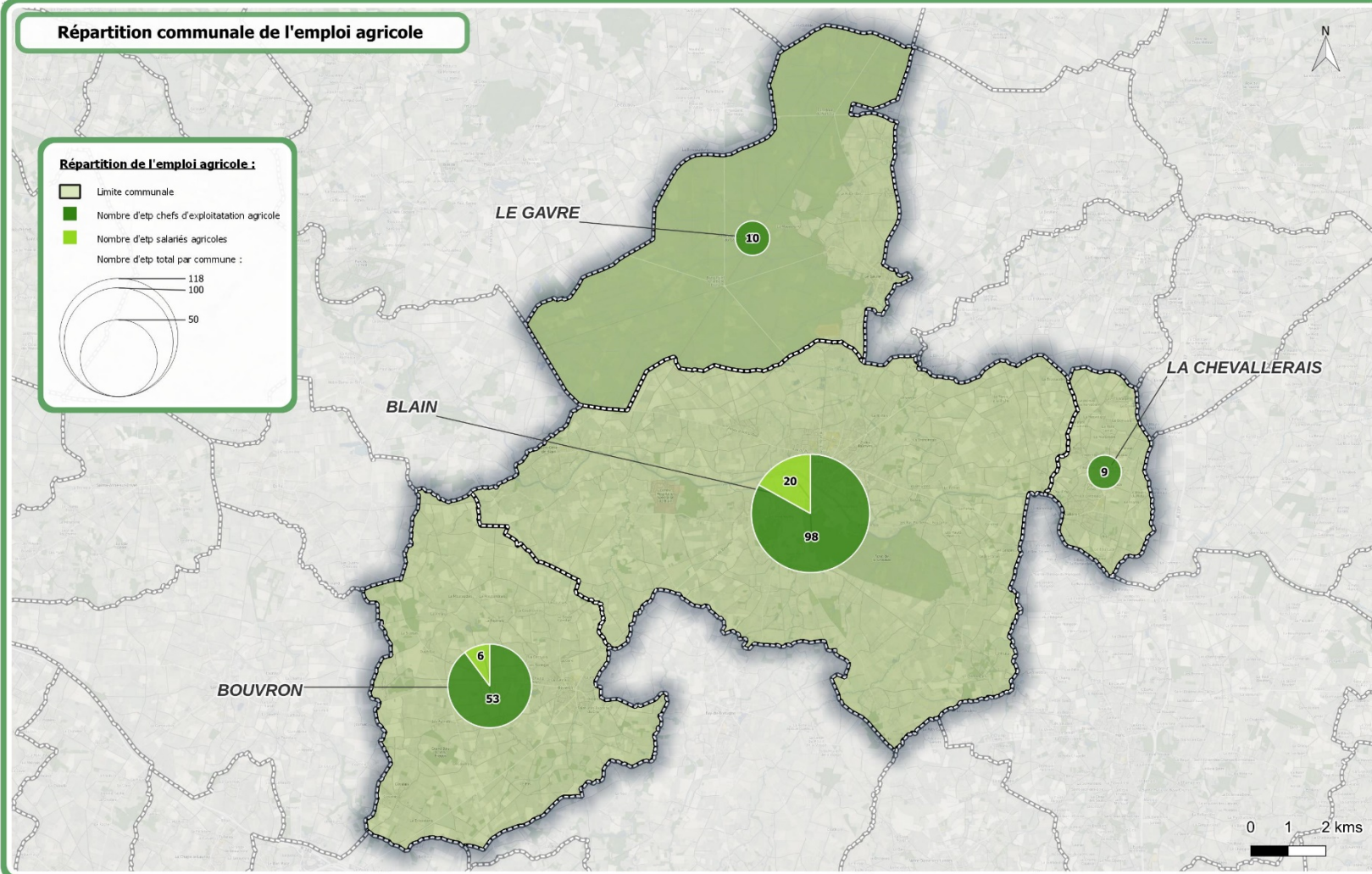
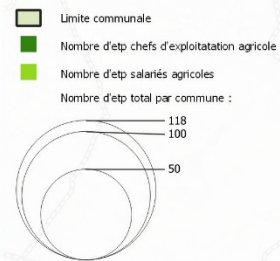
À titre de repère, on considère en Pays de Loire qu'**un emploi agricole** dans les exploitations **induit 2 emplois** hors exploitation **dans l'économie amont et aval**.

L'activité agricole du PBC génère environ 600 emplois directs et indirects.



Répartition communale de l'emploi agricole

Répartition de l'emploi agricole :

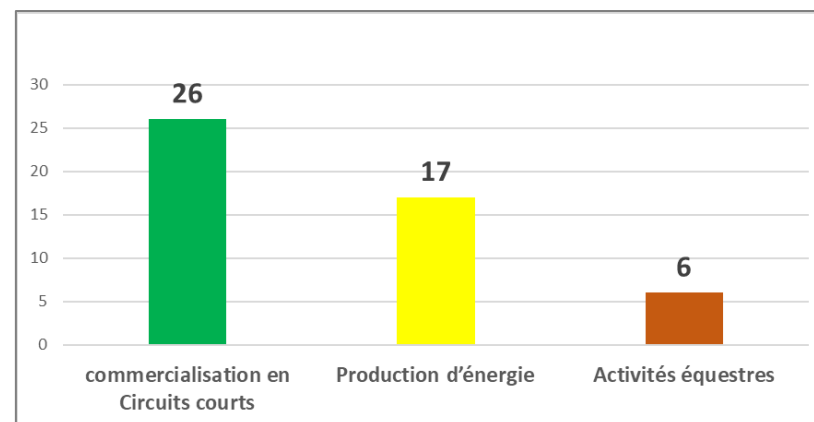


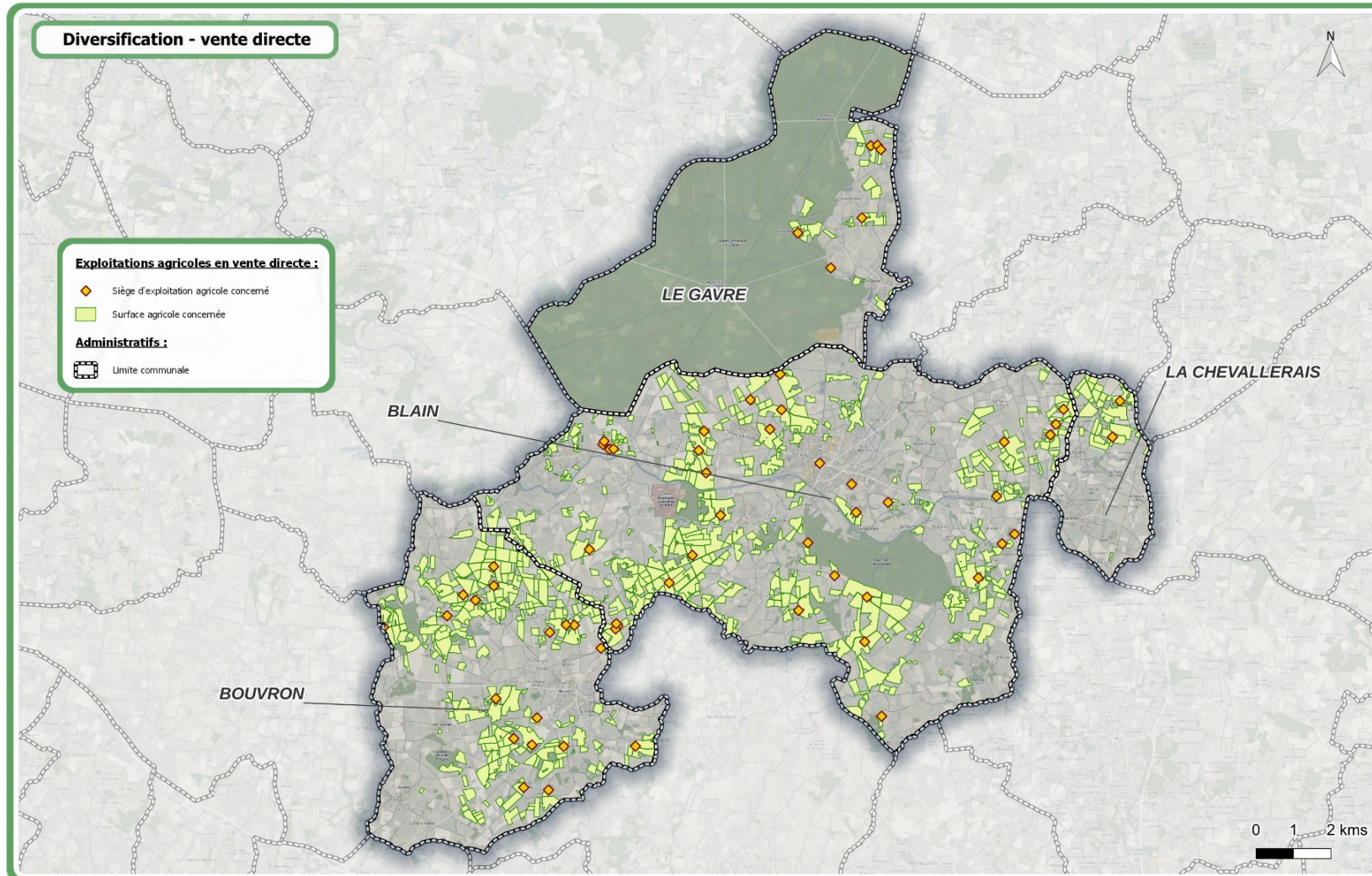
9- LA DIVERSIFICATION AGRICOLE

26 exploitations pratiquent la vente de produits alimentaires (légumes, viande, pains, miel, etc...) en circuits courts.

17 exploitations produisent de l'énergie à partir de systèmes photovoltaïques (la donnée réelle est sans doute plus importante)

6 exploitations équines pratiquent des activités d'enseignement ou de dressage.





Lexique

Double -activité ou pluriactivités :

Le fait d'exercer plusieurs activités professionnelles relevant de différents régimes de sécurité sociale conduit à des situations de pluriactivités. Ces situations font l'objet de règles spécifiques récemment simplifiées. Dans le domaine agricole, des activités ayant une dimension limitée (petits troupeaux en bovin allaitant, ovin ou équin, élevage d'abeilles) peuvent être compatibles avec des activités salariées.

GAEC :

Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun est une société civile agricole de personnes permettant à des agriculteurs associés la réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial.

SCEA :

La Société Civile d'Exploitation Agricole est une structure de forme civile, donc non commerciale. Une SCEA doit compter au minimum 2 associés pour pouvoir être constituée. Aucune limite maximum d'associés n'est prévue. Au moins 50 % du capital social de la société doit être détenu par des associés exploitants agricoles. Le gérant ou les gérants sont choisis parmi les associés, ils sont alors associés exploitants. Un tiers, y compris une personne morale, peut être désigné gérant par les associés.

EI :

Le statut d'Entreprise Individuelle, l'exploitant agricole exerce lui-même l'activité agricole et est chef de l'exploitation. Dans une EI, la responsabilité est limitée aux apports de l'exploitant.

EARL :

l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, est une société civile destinée à exercer une activité dans le secteur agricole. Ce statut juridique permet à plusieurs exploitants agricoles de se regrouper pour exercer en société. Une EARL peut être unipersonnelle (ne comporter qu'un seul associé) ou pluripersonnelle mais elle ne peut comporter que 10 associés maximum. S'agissant d'une société civile à responsabilité limitée, les associés sont responsables à concurrence de leurs apports.

Agriculture de loisir :

il s'agit d'un type d'agriculture qui n'est pas réalisée dans un objectif économique. Elle est pratiquée par des particuliers au titre de leurs loisirs (possession d'animaux tels que des chevaux, ânes, mouton).

Circuits courts :

Un « circuit court » est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur – vente à la ferme, marché de producteurs... –, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur.

Contact

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Sylvain LIMEUL
sylvain.limeul@pl.chambagri.fr
+33 6 45 70 36 72

